

Revue québécoise de droit international
Quebec Journal of International Law
Revista quebequense de derecho internacional



La pratique gouvernementale du droit international au Québec en 1997

Chantal Bélanger, Stéphane Fournier and Lucie Groleau

Volume 10, 1997

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1100738ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1100738ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print)

2561-6994 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bélanger, C., Fournier, S. & Groleau, L. (1997). La pratique gouvernementale du droit international au Québec en 1997. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 10, 266–272. <https://doi.org/10.7202/1100738ar>

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

IV. La pratique gouvernementale du droit international au Québec en 1997

Par Chantal Bélanger^{}, Stéphanie Fournier^{**} et Lucie Groleau^{***}*

A. Lois

Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. A-3.001.

L'article 384 de cette loi permet à la Commission des lésions professionnelles de conclure des ententes avec un gouvernement au Canada ou à l'étranger, l'un de ses ministères ou organismes, une organisation internationale ou un organisme de cette organisation.

Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique, L.Q. 1997, c. 55.

L'article 22 de cette loi confère à l'Agence le pouvoir de conclure des ententes avec un autre gouvernement ou l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de cette organisation.

Loi sur la Caisse de dépôt et de placement du Québec, L.R.Q., c. C-2.

L'article 37.1 de cette loi permet à la Caisse d'acquérir ou de détenir des actions d'une personne morale dont l'activité principale consiste à détenir des placements à l'international.

Loi sur la Commission de développement de la métropole, L.Q. 1997, c. 44.

Par l'entremise de son article 54, cette loi donne à la Commission le pouvoir de conclure des ententes avec un gouvernement étranger ou l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de cette organisation.

Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., c. I-13.3.

La commission scolaire peut participer à l'élaboration de programmes de coopération avec l'extérieur.

^{*} Technicienne en documentation au cabinet Lafleur Brown

^{**} Étudiante à la Maîtrise en droit international, Université du Québec à Montréal.

^{***} Avocate

Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance et modifiant la Loi sur les Services de garde à l'enfance, L.Q. 1997, c. 58.

En vertu de l'article 9 de cette loi, le ministre peut conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation.

Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et instituant la Commission des partenaires du marché du travail, L.Q. 1997, c. 63.

L'article 5 de cette loi confère au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministères, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation.

Loi sur le ministère des Régions, L.Q. 1997, c. 91.

Le ministre peut, selon l'article 6 de cette loi, conclure des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec, une organisation internationale ou un organisme de cette organisation.

Loi sur les prestations familiales, L.Q., 1997, c. 57.

L'article 33 de cette loi prévoit que la Régie des rentes du Québec peut conclure une entente avec un gouvernement au Canada ou à l'étranger, l'un de ses ministères ou organismes, une organisation internationale ou un organisme de cette organisation.

B. Règlement concernant certaines ententes de réciprocité

Décret concernant une Entente de réciprocité en matière d'immatriculation des véhicules de commerce (Mod.), D. 17-22-97, 17 décembre 1997, G.O.Q. 1997.II.8306.

C. Décrets concernant l'application de la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants

Décret concernant l'application de la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants au Vénézuéla, D. 359-97, 19 mars 1997, G.O.Q. 1997.II.1844.

Décret concernant l'application de la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants - Chine, région administrative spéciale de Hong Kong, D. 1577-97, 3 décembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7567.

D. Décrets relatifs aux institutions

Décret concernant le ministre des Relations internationales, D. 18-97, 22 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.971.

Décret concernant monsieur Guy Létourneau, D. 22-97, 22 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.972.

Décret concernant Me Richard Guay, D. 117-97, 5 février 1997, G.O.Q. 1997.II.1149.

Décret concernant la nomination de monsieur David Levine comme délégué aux Affaires multilatérales à la Délégation générale du Québec à New-York, D. 191-97, 19 février 1997, G.O.Q. 1997.II.1403.

Décret concernant monsieur Pierre Van Der Donckt, administrateur d'État II au ministère des Relations internationales, D. 447-97, 9 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2307.

Décret concernant l'engagement à contrat de monsieur Marcel Masse comme sous-ministre adjoint au ministère des Relations internationales, D. 550-97, 30 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2820.

Décret concernant la nomination de monsieur Michel Lucier comme délégué général du Québec à Paris, D. 551-97, 30 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2822.

Décret concernant l'exercice des fonctions de certains ministres, D. 861-97, 2 juillet 1997, G.O.Q. 1997.II.5141.

Décret concernant la nomination de trois membres du conseil d'administration de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, D. 920-97, 9 juillet 1997, G.O.Q. 1997.II.5310.

Décret concernant le renouvellement du mandat de monsieur Denis de Belleval comme délégué général du Québec à Bruxelles, D. 1101-97, 28 août 1997, G.O.Q. 1997.II.5914.

Décret concernant le renouvellement de mandat de monsieur Jean Dorion comme délégué général du Québec à Tokyo, D. 1126-97, 3 septembre 1997, G.O.Q. 1997.II.5960.

Décret concernant madame Marie Huot, D. 1128-97, 3 septembre 1997, G.O.Q. 1997.II.5962.

Décret concernant la nomination de madame Raymonde Saint-Germain comme sous-ministre adjointe au ministère des Relations internationales, D. 1300-97, 8 octobre 1997, G.O.Q. 1997.II.6744.

Décret concernant la nomination de monsieur David Levine comme délégué général du Québec à New York, D. 1648-97, 17 décembre 1997, G.O.Q. 1997.II.28.

E. Décrets relatifs aux conventions internationales

Décret concernant la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles, D. 62-97, 22 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.990.

F. Décrets relatifs aux ententes internationales

Décret concernant l'approbation d'un avenant à l'Entente et d'un avenant à l'Arrangement administratif en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Finlande ainsi que le règlement de mise en œuvre de cette entente, D. 95-97, 29 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.1145.

Décret concernant l'approbation d'un avenant à l'Entente en matière de sécurité sociale entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République d'Autriche ainsi que le règlement de mise en œuvre de cette entente, D. 143-97, 5 février 1997, G.O.Q. 1997.II.1162.

Décret concernant l'Entente entre le ministre des Transports et la Northeast Association of State Transportation Officials, D. 290-97, 5 mars 1997, G.O.Q. 1997.II.1699.

Décret concernant une entente en matière de santé entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République française, D. 537-97, 23 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2594.

Décret concernant une entente de coopération dans les domaines du recrutement d'experts et de la formation de spécialistes entre le gouvernement du Québec et le Bureau d'États des experts étrangers de la République populaire de Chine, D. 579-97, 30 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2876.

Décret concernant une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral relativement au Programme canadien de bourses de la Francophonie, D. 1489-97, 19 novembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7544.

Décret concernant une entente de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Royaume du Maroc en matière de formation professionnelle et de promotion de l'emploi, D. 1490-97, 19 novembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7545.

G. Décrets relatifs aux conférences internationales

Décret concernant la participation du Québec à la Conférence des ministres francophones chargés des inforoutes qui doit se tenir du 19 au 21 mai 1997, à Montréal, D. 633-97, 13 mai 1997, C.O.Q. 1997.II.3050.

Décret concernant la composition de la délégation québécoise à la réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) qui aura lieu à Madagascar du 26 au 29 mai 1997, D. 690-97, 21 mai 1997, G.O.Q. 1997.II.3402.

Décret concernant la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui se tiendra à Newport, Rhode Island, les 3 et 4 juin 1997, D. 713-97, 28 mai 1997, G.O.Q. 1997.II.3627.

Décret concernant la composition de la délégation québécoise au Colloque de l'OCDE sur les stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale Montréal - 18, 19 et 20 juin 1997, D. 744-97, 4 juin 1997, G.O.Q. 1997.II.3676.

Décret concernant la réunion du Conseil des Gouverneurs des Grands Lacs qui se tiendra à Érié, Pennsylvanie, États-Unis d'Amérique les 10 et 11 juillet 1997, D. 851-97, 25 juin 1997, G.O.Q. 1997.II.4735.

Décret concernant la composition de la délégation québécoise aux 34e Olympiades de la formation professionnelle et technique qui se tiendront à Saint-Gall, en Suisse, et à la 5e Conférence internationale de l'UNESCO sur l'éducation des adultes (CONFINTEA) qui aura lieu à Hambourg, en Allemagne, lors de la mission qui se tiendra du 5 au 18 juillet 1997, D. 873-97, 2 juillet 1997, G.O.Q. 1997.II.5147.

Décret concernant la délégation du Québec à la XXIe Réunion du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIFJ), à la Session extraordinaire de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES) qui auront lieu à Madagascar le 26 août 1997, ainsi qu'à l'ouverture des IIIe Jeux de la Francophonie qui se tiendront à Madagascar du 27 août au 6 septembre 1997, D. 1075-97, 20 août 1997, G.O.Q. 1997.II.5907.

Décret concernant la délégation du Québec participant à la visite officielle en France, les 29, 30 septembre et 1er octobre 1997 du premier ministre, M. Lucien Bouchard, dans le cadre des rencontres annuelles alternées des premiers ministres français et québécois, D. 1221-97, G.O.Q. 1997.II.6565.

Décret concernant la délégation du Québec à la première conférence des parties signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui aura lieu à Rome du 29 septembre au 10 octobre 1997, D. 1260-97, 24 septembre 1997, G.O.Q. 1997.II.6587.

Décret concernant la délégation du Québec à la Conférence des ministres responsables de TV5 qui doit se tenir le 8 octobre 1997, à Paris, D. 1261-97, 24 septembre 1997, G.O.Q. 1997.II.6588.

Décret concernant la composition et participation de la délégation québécoise à la réunion du Bureau du suivi de la Conférence des ministres francophones de la Justice qui aura lieu au Caire, en Égypte, les 18 et 19 octobre 1997, D. 1321-97, 8 octobre 1997, G.O.Q. 1997.II.6759.

Décret concernant la délégation du Québec au XI^e Congrès forestier mondial à Antalya, en Turquie, du 13 au 22 octobre 1997, D. 1324-97, 8 octobre 1997, G.O.Q. 1997.II.6761.

Décret concernant la délégation du Québec à la troisième session de la Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui doit avoir lieu à Hanoi au Viêt-nam les 23 et 24 octobre 1997, D. 1337-97, 15 octobre 1997, G.O.Q. 1997.II.6921.

Décret concernant la délégation du Québec à la septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, à Hanoi, au Viêt-nam, les 14, 15 et 16 novembre 1997 et à la Conférence ministérielle préparatoire, les 11 et 12 novembre 1997, D. 1432-97, 5 novembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7339.

Décret concernant la participation québécoise à la conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Istanbul - les 12, 13 et 14 novembre 1997, D. 1434-97, 5 novembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7340.

Décret concernant la participation québécoise à la 3^e Conférence des Parties signataires à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques à Kyoto, du 1^{er} au 10 décembre 1997, D. 1518-97, 26 novembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7614.

H. Décrets relatifs aux accords internationaux

Décret concernant l'Accord intergouvernemental canadien concernant l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail, D. 112-97, 29 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.1112.

Décret concernant l'Accord de coopération entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de Mérida, D. 274-97, 5 mars 1997, G.O.Q. 1997.II.1693.

Décret concernant un Accord administratif entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada relatif à un projet de coopération avec la Bolivie dans le secteur minier, D. 479-97, 9 avril 1997, G.O.Q. 1997.II.2378.

I. Autres décrets

Décret concernant le versement par la Société des loteries du Québec au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome d'une somme aux fins de l'aide à l'action humanitaire internationale, no. 66-97, D. 66-97, 22 janvier 1997, G.O.Q. 1997.II.994.

Décret concernant l'avance du ministre des Finances au Fonds de la gestion des immeubles du Québec à l'étranger, D. 396-97, 26 mars 1997, G.O.Q. 1997.II.2163.

Décret concernant les modalités de versement de la subvention gouvernementale annuelle à l'Office franco-québécois pour la jeunesse, D. 689-97, 21 mai 1997, G.O.Q. 1997.II.3401.

Décret concernant la liste des réserves du Québec incluses dans la liste du Canada aux Annexes I et V de l'Accord de libre-échange nord-américain, D. 880-97, 2 juillet 1997, G.O.Q. 1997.II.5154.

Décret concernant la vente avec imposition de servitude de remblai à intervenir entre le ministre des Transports et la République du Niger, D. 1587-97, 3 décembre 1997, G.O.Q. 1997.II.7744.

Décret concernant la Mission Équipe Canada qui se tiendra en Amérique Latine du 11 au 23 janvier 1998, D. 1687-97, 17 décembre 1997, G.O.Q. 1997.II.61.